

Colette Soler

Le contrôle, quel discours * ?

Le contrôle n'est pas sans avoir référent, à savoir la pratique du contrôlant, mais il est sans règles, alors que le procédé analytique, lui, a un axe.

Lacan en 1967, soulignait à nouveau que le procédé inventé par Freud (association libre/interprétation) a des conséquences qui dépassent ceux qui l'appliquent, et qui sont indépendantes de ce qu'ils en savent, et de comment ils l'appliquent. C'est pourquoi, d'ailleurs la psychanalyse reste freudienne, dans ses fondements.

En 1970, avec le discours analytique, qui est un ordre, Lacan réécrivait l'axe du procédé freudien avec les mathèmes de la structure qu'il a construits.

C'est parce qu'il y a un axe, ou un ordre qu'il est possible de parler de déviation comme Lacan l'a fait, et de se poser la question de savoir si on y est ou pas dans le discours analytique.

Rien de tel dans le contrôle. Pas de règles concernant la parole du contrôlant, qui peut vouloir parler de ses patients comme de cas, un ou plusieurs, de ce qu'il fait ou pas, de ce qu'il devrait faire ou pas, de ce que ça lui fait à lui, etc. Il parle de, alors que dans l'analyse la règle c'est de parler, intransitivement, si je puis dire.

Pas de règle non plus pour les interventions du contrôleur.

Cette absence de règle explique je crois l'extraordinaire foisonnement des termes qui ont été produits au cours de l'histoire pour désigner le contrôle. On les a évoqués ici même : analyse de contrôle, supervision, analyste quatrième, et puis... la dialyse de Gennie Lemoine. Je dis ce foisonnement extraordinaire parce qu'il

* Intervention au séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 9 avril 2009.

contraste avec le fait que tous les autres vocables de la psychanalyse sont restés à peu près intouchables jusqu'à Lacan.

De là les deux grandes questions qui ont traversé notre travail de cette année :

Qu'est-ce qu'un contrôle vraiment « analytique » ? C'est une question cruciale pour la communauté analytique quand on veut lui donner le statut d'École.

Pourquoi le contrôle est-il nécessaire ? Et il faut bien qu'il s'impose, selon l'expression que Lacan a employée une fois, pour qu'il y ait un accord aussi unanime sur ce point.

La première question.

On se pose la question savoir si un contrôle a valeur analytique parce qu'on sait qu'il peut ne pas l'avoir cette valeur, voire porter *a contrario*. J'avais écrit *Quel contrôle ?* il y a quelques années, et je contresigne sur un point au moins.

J'y disais qu'il est possible au contrôleur d'opérer comme maître, Mentor, qui dirige, et soutient. Ce n'est pas sans agrément pour le contrôlant débutant en proie à ses inquiétudes et qui en redemande à l'occasion. Ça ne dit rien du succès à long terme évidemment.

Il peut aussi opérer comme professeur qui met le savoir à la place dominante, qui explique le cas, voire qui prépare le prochain exposé du contrôlant, on a vu ça, on le voit encore parfois et d'ailleurs ça se reconnaît immédiatement à l'écoute du cas présenté.

Et également comme hystérique qui stimule l'autre, le contrôlant, pour le faire travailler.

Le peut-il comme analyste à proprement parler ? Ça pose la question de la place de l'interprétation dans le contrôle, car il arrive que le contrôleur interprète le sujet contrôlant, on en a eu des exemples. Cependant, dans ce cas, généralement, ça amène à la sortie du contrôle et à un retour à l'analyse. C'est ce que l'on peut faire de mieux dans certains cas de demandes de contrôle, mais est-ce la fonction principale du contrôle ?

J'avance une première formule, élémentaire : un contrôle a valeur analytique s'il aide le contrôlant à mettre l'acte en position d'agent. Et comme l'acte présuppose le désir de l'analyste, c'est la

même chose que de dire qu'il a valeur analytique s'il permet au désir de l'analyste d'opérer.

Je pourrais dire plus simplement : quand il ne fait pas obstacle à l'acte, quand il n'empêche pas l'analyste en contrôle de s'autoriser de lui-même dans les analyses qu'il dirige, fût-il « Rhinocéros ». La phrase de Lacan disant que ceux qui opèrent comme des rhinocéros, il les approuve toujours, me semble en effet signifier qu'il ne cherche pas à rectifier le style de l'acte dont témoigne le contrôlant.

J'imagine que nous pouvons tous nous accorder sur cette formule, ne pas faire obstacle à l'acte qui s'autorise de lui-même, puisque nous pensons la psychanalyse à partir de l'enseignement de Lacan. Mais apercevons les conséquences.

Et qu'est-ce qui peut faire obstacle à l'occasion, sinon une supposition de savoir mal placée ?

Mettre l'acte en position d'agent, veut dire en effet que l'analyste n'opère pas à partir du savoir, dans l'acte il est pas savant du tout.

Là se place la question de la fonction des enseignements qui justement diffusent le savoir de la théorie, et dont j'ai parlé récemment à Espace analytique.

Pas savant du tout, ce n'est pas un plaidoyer pour l'analyste égaré, rien de tel chez Lacan. Il y a un savoir de l'analyste, et qui lui sert en pratique.

Mais ce qu'il a à savoir, c'est qu'il y a du savoir inconscient à révéler (cf. « le croire à l'inconscient »). Il le sait parce qu'il l'a expérimenté dans sa cure, et s'il ne l'a pas expérimenté, s'il n'a fait que construire sa fiction biographique, rien ne le lui apprendra.

L'avoir expérimenté, c'est savoir du même coup l'obstacle irréductible à toute maîtrise de l'acte, le divorce structural entre acte et calcul sur le savoir inconscient. Si l'analysant n'a pas pris la mesure de ce fait, que nous désignons plus couramment comme la chute du sujet supposé savoir, pas d'acte possible. C'est pourquoi l'acte instituant du psychanalyste qui est la visée de la passe précède logiquement l'acte de l'analyste engageant des cures. Dans les deux cas l'acte « dépasse le sujet ». C'est la thèse princeps de Lacan.

Qu'est-ce à dire en pratique ?

Eh bien, j'avance une formule qui n'est pas en usage parmi nous, c'est que la structure de l'acte met en échec le calcul de stratégie.

Il y a peut-être quelque chose à corriger dans la lecture qui se fait communément de « La direction de la cure ». Lacan lui-même a corrigé, non pas son texte, mais ce qui s'en est déposé chez les lecteurs, et peut-être ce qu'il a espéré lui-même, un temps.

Il a bien parlé de direction et de stratégie mais si on lit bien la façon dont il l'entend dans ce texte ça atténue déjà de beaucoup les résonances moïques de ces deux termes. La stratégie en question c'est d'abord celle du transfert de patient. On parle d'amour de transfert à juste titre, mais c'est un amour rusé comme tout amour, un amour prédateur, si je puis dire, qui loin d'être don, prélève quelque chose sur l'Autre, sur le dit aimé, quelque chose que Lacan a fini par appeler *agalma*, variante imaginaire de l'objet.

Alors la stratégie de l'analyste, on peut bien employer ce terme, à condition de bien voir que ça consiste, pour tous les cas, à se placer dans la stratégie du transfert analysant. Je dirai pour aller vite, qu'elle consiste essentiellement à ne pas résister, à supporter, à se laisser faire, se laisser être l'objet, lui, singulier qui anime le transfert de tel ou tel analysant. Ça relève plus d'une passivation, que d'un calcul. Le rhinocéros : il ne se laisse pas faire, il s'active. C'est peut-être là d'ailleurs, que la différence homme ou femme, n'est pas sans effet dans la façon de se placer dans le transfert, et de le supporter. Voilà en tout cas une chose, cette incidence du sexe, que j'ai apprise de certains contrôles.

C'est dans son « Compte rendu sur L'acte » que Lacan signe l'objection au calcul de stratégie de l'analyste, quand il évoque ce qui est le point d'orientation de toute cure, en disant, je cite, « le point dont toute stratégie vacille ¹ ». Voilà un écho explicite à sa « Direction de la cure ». Ce point qui est la clé de ce qu'il appelait en 1958 la politique de l'analyste, il l'a d'abord désigné comme désir, innommable, puis jouissance, elle-même pensée d'abord à partir de l'objet *a*, son premier opérateur concernant la jouissance, puis à partir de l'inconscient réel. Dit autrement : l'inconscient défie la stratégie.

1. J. Lacan, « *L'Acte psychanalytique*, Compte rendu du séminaire 1967-1968 », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 376.

Dans tout l'enseignement de Lacan, rien qui pourrait évoquer un quelconque calcul de l'acte dans une analyse particulière, et en dépit de toutes ses élaborations pour construire la structure de l'acte.

En outre, puisque la dimension du témoignage n'a pas été absente de ce séminaire, je peux témoigner de quelque chose, en tant qu'analysante de Lacan. Quand j'ai commencé mon analyse, d'emblée une question a surgi pour moi, que j'ai laissée à l'état latent pendant des années, mais elle était là. J'ai été frappée par le contraste entre ce qu'il enseignait et qui visait à l'évidence à penser la pratique analytique pour l'orienter, et sa pratique dont il était évident qu'elle excluait le calcul de stratégie au niveau de la cure particulière.

La phrase que nous avons commentée durant une année de ce séminaire, « l'analyste dans son acte ne pense pas », veut dire qu'il ne calcule pas sa stratégie dans la cure.

De là j'essaye de m'avancer dans la question de ce que peut être un contrôle qui a une valeur analytique.

Encourager le calcul de stratégie, voire en donner le modèle trompe, en laissant croire qu'il y a de bons boutons, comme disait Lacan, sur lesquels appuyer. Je dis donc, premier objectif d'un contrôle : ne pas chercher à sortir le contrôlant de ce que Lacan a appelé joliment le point zéro du savoir, qui fait le Rubicon de l'acte.

C'est une ignorance savante bien sûr, fondée non sur l'absence de savoir, mais sur une aperception du savoir inconscient en tant qu'irréductiblement réfractaire à la prise, (méprise) insu donc aux bribes près que l'on tente d'en déchiffrer. C'est ce qu'il est supposé avoir appris de son analyse, l'analysant qui passe à l'analyste. Autrement dit, ne pas le leurrer d'un supposé savoir du maniement de la cure qui ne serait que dénégarion en acte de l'inconscient. Maniement, Lacan emploie le terme, c'est au mieux un savoir faire, savoir y faire, et par définition ça ne se transmet pas.

Évidemment cet objectif se heurte souvent de plein front à la demande du contrôlant qui vient, et c'est bien légitime, pour s'assurer de ce qu'il fait, et pour se réassurer concernant ce qu'il ne sait pas. Autrement dit soumis à l'épreuve d'avoir à répondre sans le savoir dans l'analyse, il fait appel au savoir dans le contrôle. C'est logique et inévitable.

La position analytique du contrôleur est là fortement mise à l'épreuve alors que tout dépend de sa réponse. À l'épreuve d'abord des bons sentiments qui poussent à rassurer celui qui s'angoisse, à l'épreuve aussi de la vanité qui pousse à faire semblant de savoir, et puis, plus fondamentalement à l'épreuve de la même « sommation secrète » que la demande fait peser sur tout analyste, et qui pousse à vouloir étancher cette sommation. Le contrôle ne s'exempte pas de cette problématique. C'est une déviation dans l'analyse d'étancher « la sommation secrète », si on en croit Lacan – et sur ce point la « Direction de la cure » reste magistrale, relisez page 595 le paragraphe sur les passions de l'analyste – ça en est une aussi dans le contrôle.

Il faut répondre certes, mais répondre en maître ou en professeur de la construction de cas, ou de la stratégie de la cure, ce n'est pas satisfaire, c'est endormir, et peut-être faire oublier au contrôlant, surtout quand il débute, ce qu'on espère qu'il a appris de son analyse. Ce n'est pas que ce soit répréhensible en soi de se poser en maître ou en professeur, après tout pourquoi pas, sauf dans le contrôle, parce que dans le contrôle ça va *a contrario* des finalités de l'analyse elle-même.

Le contrôle a une fonction de résistance à l'analyse, quand il a pour effet de panser, avec un a, l'épreuve à laquelle l'acte soumet la personne de l'analyste. Ça ne va pas sans répercussions politiques au niveau de l'institution.

Pour la cure analytique, Lacan a vraiment réussi, je crois, à faire passer très largement l'idée que la direction de la cure n'était pas et ne devait pas être la direction de l'analysant.

Qu'en est-il pour le contrôle ? Il a supprimé la liste qui autorisait les didacticiens, et il a instauré le libre choix du contrôleur et au moment qui convient à chacun. Acte formidable quand on pense au contexte de l'époque. Mais les suites ? Ça n'a rien résolu. La preuve par l'EFF et le verdict que Lacan lui-même en a tiré.

Le contrôle, reste le lieu électif de l'exercice possible de l'influence, pour ne pas dire du pouvoir. Les Anglais, avec leur pragmatisme l'ont bien reconnu, quand pour régler le différent entre A. Freud et M. Klein, ils ont instauré la règle de l'obligation d'un contrôle des deux côtés. Lacan a écrit ce double risque : l'âne-à-liste.

âne c'est pour l'aspect épistémique, liste pour l'aspect institutionnel. On ne supprimera jamais cet effet de compétition par le contrôle, de même qu'on ne supprimera jamais le choc entre le discours de l'analyste et les psychothérapies, mais je me dis parfois qu'on pourrait le compenser si nous incitions à la pratique non pas d'un contrôle mais de plusieurs contrôles, surtout quand le premier contrôleur est l'analyste. Ce facteur pourrait être pris en compte d'ailleurs quand on propose un AME.

Avec tout ça il faut que le contrôle soit vraiment nécessaire pour qu'on continue, et j'en viens donc à l'autre question.

Je me la pose après les collègues qui ont parlé avant moi, et je la pose pour ceux qui pratiquent la psychanalyse. Je ne m'occupe pas de ceux dont Lacan parlait dans « L'acte de fondation », à savoir des analysants qui ont une pratique impliquant du transfert, et pour lesquels il disait justement que le contrôle s'impose, et il le disait contre ceux qui voulait le réserver à la pratique analytique.

En fait, quoique le contrôle ne soit pas obligatoire dans notre École, on l'a beaucoup souligné, je le crois plus imposé qu'on ne le dit. Il n'y a pas de raison de le masquer, parce que c'est parfaitement légitime : le contrôle est pris en compte chaque fois qu'il s'agit d'évaluer le parcours d'un analyste, soit parce qu'il veut entrer à l'École, soit pour l'admettre comme AME. On ne l'impose pas par un règlement mais on en fait quand même une condition nécessaire – sauf dans la passe.

Le contrôle, comme le témoignage de passe d'ailleurs, sort le contrôlant de l'acte analytique puisqu'il y reprend la parole. Il y est donc comme sujet, \$, d'une demande, basée, au mieux, sur les questions qui surgissent pour lui dans les moments où sa position analytique le met à l'épreuve. L'acte ne pense pas, mais le contrôlant s'efforce de penser son action.

Le contrôle est nécessaire justement parce qu'il n'y a pas de garantie de l'acte, pas de compte rendu non plus de l'acte, « aporie du compte rendu », comme pour le désir qui l'anime.

Il s'agit donc de vérifier l'acte indirectement, par ses suites dans les analyses, c'est l'objet du contrôle, ou par ses conditions dans l'analyse de l'analyste, et c'est l'objet de la passe. Et de fait, qu'est-ce qui motive la demande le plus souvent, ce sont des questions ou des inquiétudes concernant ce qu'il fait ou pas, bien ou mal. Ai-je eu raison de dire ce que j'ai dit, n'aurais-je pas dû le dire, je n'arrive pas à dire quand il faudrait, etc. Dans tous ces propos très simples, c'est l'acte possible qui en question.

Dans le contrôle on vérifie l'acte par ses effets sur les analysants, effet de travail, et de révélation de vérité. Les évolutions du cas contrôlent l'acte. Il y a bien là une évaluation.

Le contrôlant avec l'aide du contrôleur, essaye de mesurer l'effet de ses interventions mais je note qu'elles ont déjà eu lieu. Le contrôleur a son mot à dire pour penser ce qui s'est fait, voire en tirer des conclusions sur la structure du cas, mais c'est une pensée d'après coup. On espère que le contrôlant saura en tirer profit pour la suite, mais c'est autre chose, je l'ai dit, que de s'engager dans une stratégie d'anticipation. L'acte est un « impulseur » pas un calculateur.

Or, la fonction causale de l'acte n'a pas le même poids dans tous les moments d'une analyse. Les moments cruciaux sont l'entrée et la sortie.

À l'entrée il s'agit d'obtenir l'engagement du sujet dans le travail de transfert. Une fois obtenu ce travail s'alimente un peu tout seul, l'analyste suit, stimule, ponctue, mais le transfert se nourrit de lui-même.

C'est sur ce point que porte le débat d'actualité à propos des sujets d'aujourd'hui qui seraient rétifs au transfert. Il y a un fait : plus de demandes adressées aux analystes que d'analyses qui commencent. Reste à l'interpréter dans chaque cas. Qu'est-ce qui est dû à la demande, qu'est-ce qui est dû au défaut de l'acte ? Si le sujet entre dans le travail de transfert, on peut sans doute dire que l'acte y était. S'il n'entre pas, on ne sait pas.

Le plus important à mes yeux ce ne sont pas les contrôles d'entrée en analyse, ce sont ceux de sortie. Et ce sont eux qui se répercutent directement sur le fonctionnement de la passe dans une École.

La question de la fonction causale de l'acte dans la phase de sortie se pose. C'est mon expérience et du coup je me suis demandé s'il y avait des indications sur ce point chez Lacan.

Je n'en vois qu'une vraiment explicite dans le Compte rendu de « La logique du fantasme ». Parlant du névrosé qui méconnaît sa jouissance au profit de ses démêlés avec le désir de l'Autre, il dit « Le psychanalyste pourrait ne pas se faire son servant ². » Servant : le terme est choisi à propos, car pour ce qui est du transfert l'analyste s'en fait bien à certains égards le servant pour que l'analyse commence et procède. Lacan indique la limite nécessaire, notamment pour ce qui s'aperçoit à la sortie, où il semble penser qu'il faudrait plutôt que l'analyste par son interprétation mette un coup de pouce à contrepenne.

Je voudrais mettre un bémol sur la différence trop accentuée que nous marquons entre passe et contrôle. Dans les deux ce qui est en question c'est ce que cible l'acte analytique concernant la fin d'analyse.

Quand le contrôlant contrôle une analyse venue à sa phase finale, c'est là que le contrôleur, sollicité de répondre, ne peut que mettre en jeu la conception qu'il s'en fait. La phase finale on peut discuter pour savoir ce qui la définit. Quand le sujet a plus ou moins épuisé la possibilité d'élaboration, il en a pris la mesure, il n'attend plus de nouveau matériel disait Balint. Lacan a qualifié cette phase comme phase de deuil. Deuil de quoi je laisse en suspens. En tout cas c'est une phase où l'analysant souvent voudrait partir et ne part pas. Il reste, comme encombré de son analyste. C'est là que surgissent des questions explicites sur la fin. Pas partout. Elles surgissent là où on pense qu'il y a une fin et une passe. L'analyste, son acte, est fortement interpellé : Ai-je fini, à quoi ça sert de continuer ? Tout ça pour ne pas arriver à conclure, je ne viens plus, c'est dit, et j'en passe etc.

Que va-t-il répondre et d'où va-t-il répondre l'analyste ? Le contrôlant s'en pose la question, c'est son mérite, et il la pose au contrôleur, chacun étant ainsi sollicité fortement sur la conception

2. J. Lacan, « *La Logique du fantasme*, Compte rendu du séminaire 1966-1967 », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 326.

qu'il se fait de la fin. Et tous ne s'en font pas la même conception, c'est sûr.

Elle vient cette conception d'un côté de l'analyse qu'il a faite, de ce qu'il en a appris ou pas, de l'autre côté de ce qu'il a appris ou pas des textes, pour nous essentiellement ceux de Lacan. Avec une petite complication : il se trouve que nous sommes d'après Lacan, et que Lacan en a proposé non pas un mais deux schémas de la fin. J'y insiste souvent.

Pour commencer une analyse, il suffit que soit supposé un savoir inconscient à révéler et qui n'est pas sans lien avec les symptômes. Mais il s'avère à « mesure que l'assujetti y travaille » comme dit Lacan, que c'est un savoir avec lequel on n'en finit jamais et que pour finir une analyse il en faut plus, autre chose, qui permette de répondre aux sollicitations de fin, de cette fin qui promet en outre à l'analyste un destin de rebut.

De ce fait ce qui circule, ce qui se transmet dans les contrôles que l'ont imagine tellement indépendants de la passe, a nécessairement un effet direct non seulement sur les fins analyses mais sur le dispositif, sur la désignation de passeurs, sur les demandes de passe, comme sur les évaluations des cartels (dont les membres sont souvent des contrôleurs). En ce sens on peut supputer que le fonctionnement de la passe est en partie à la merci de ce qui se débat ou ne se débat pas, ailleurs dans la communauté, (il y a une indication de Lacan sur ce point) et notamment dans le contrôle, qui n'a pas que des avantages, je l'ai dit. Peut-être faut-il dire simplement que ces pratiques sont solidaires, que les réponses apportées dans les contrôles et dans la passe sont solidaires.

Nous avons choisi pour la première Rencontre d'École qui aura lieu fin août le titre : « Comment l'École, sous entendu avec la passe, oriente-t-elle la pratique et la communauté analytiques ? » Il aurait presque fallu ajouter : et réciproquement.